



LE GAZETTE

De Roubaix - Tourcoing

ABONNEMENTS

Un an	18 fr.
Six mois	9 fr.
Trois mois	4 fr. 50

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
A. ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A. TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A. LIÈGE, 28, Quai de l'Yser.

INFORMATIONS

LA SANTÉ DE QUESDE

Paris, 25 décembre.
Jules Guesde va beaucoup mieux ; son état n'inspire plus aucune inquiétude et, tout en continuant à garder la chambre quelque temps encore, les docteurs Colonna et Darlabarde l'ont autorisé à se remettre au travail.
Nous pensons que, dans trois ou quatre semaines, notre cher malade pourra reprendre ses tournées de conférences ; mais, dans l'intérêt même du Parti, priez nos amis de ne pas trop exiger de l'émiment leader socialiste, avant la fin de l'hiver.

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 25 décembre.
Il se confirme que très prochainement M. Espinas qui a déjà entendu deux anciens ministres, en entendra un troisième qui fut il y a quelques années, en relation avec Arton et Soulieux.
Toutes les forces et faibles têtes de l'opportunisme vont y passer.
C'est un vrai régime pour nous, socialistes, qui attendons avec impatience la décomposition complète de la bourgeoisie.

LA RÉACTION EN ALLEMAGNE

Berlin, 25 décembre.
Un procès vient d'être intenté au libraire Rubenow, de Berlin, en vertu du paragraphe 8 de la loi réglant le droit d'association en Prusse.
Rubenow ayant été soupçonné de servir d'intermédiaire à plusieurs sociétés de libre-pensée poursuivant un but politique commun, la police a fait saisir à la poste toutes les correspondances qui lui avaient été adressées.
Il en résulte que l'inculpé vendait et expédiait des livres et des journaux de la libre-pensée. Or, les cercles de libres-penseurs étant considérés comme des associations politiques, Rubenow sera poursuivi pour infraction à la loi sur les associations.

ÉMEUTE MUNICIPALE

Belgrade, 25 décembre.
Dans la ville de Kladova, en Serbie, le préfet n'ayant voulu déstituer le conseil municipal libéral, le conseil a résisté les armes à la main.
La population est venue à son secours et une bataille sanglante s'est engagée. Un grand nombre de personnes ont été blessées.
Les gendarmes, devant la résistance acharnée de la population, ont pris la fuite et l'armée a dû intervenir pour rétablir l'ordre.
Dans les environs de Belgrade, une bande de heidouques a fait son apparition.

CONFLIT ANGLO-AMÉRICAIN

Londres, 25 décembre.
Une dépêche de Caracas rapporte qu'une protestation publique contre l'Angleterre a été lue sur la Piazza ; la statue de Washington a été décorée. Les étudiants se sont rendus à la demeure du président Crespo, demandant l'arrestation de tous les jeunes gens. Le Président a accueilli favorablement leur demande.
Le consul britannique, à Caracas, est démissionnaire.
Le secrétaire de la légation des Etats-Unis est arrivé. On annonce une réception publique en son honneur.
On fortifie le passage entre la Guayra et Caracas.

CODE CIVIL ALLEMAND

Berlin, 25 décembre.
La Gazette générale de l'Allemagne du Nord annonce que le projet de loi introduisant du nouveau code civil vient d'être soumis au conseil fédéral.
Dès que la discussion sera terminée au conseil, le nouveau projet de code civil sera soumis au Reichstag.

DANS LA MARINE

Paris, 25 décembre.
Bien que le vaillant personnel des officiers maritimes de notre flotte ait été vivement éprouvé depuis trois ans, l'avancement se trouvait fort retardé.
Nous apprenons qu'il va obtenir, cette fin d'année, une belle compensation.
Le ministre de la marine vient de signer une promotion des plus importantes comprenant les premiers maîtres, seconds et quartiers-maîtres des équipages, ainsi que le corps des fourriers.
Les nominations seront notifiées aux intéressés avant la date du 1er janvier.

UN CANAL RUSSE

Saint-Petersbourg, 25 décembre.
Le gouvernement russe a l'intention de creuser le canal Baltique à la mer Noire par un canal partant de Riga et utilisant la Duna, la Néva, le Dnieper pour venir aboutir à Cherson sur la mer Noire.
Des ports seraient établis à Cherson, Aleschki, Berislavi, Nicopoli, Alexandrocsk, Werchindaprocok, Kremensichug, Kanévo, Kieff, Lepel, Dunaberg, Jacobstadt, Riga, etc.
Un vaste réservoir établi à Pinsk relierait le canal au Niemen et à la Vistule par la rivière Pripiat.
Le coût des travaux est évalué à 500 millions de francs ; on estime que ce canal

LES SCANDALES

L'attitude du Parti Socialiste

De toutes les accusations qu'on formule contre les socialistes, la plus répandue dans les feuilles de bon ton et d'opportunisme orthodoxe, c'est celle qui consiste à nous représenter comme des fauteurs de scandales au compte de nos adversaires. Car on ne peut nous accuser de porter atteinte à la dignité de la représentation nationale et de la chose publique par l'indignité de notre vie, mais nous faisons pis encore, disent-ils : à l'affût de tous les cancanes et de toutes les potins, nous ramassons dans le ruisseau tous les brocards, toutes les histoires diffamatoires qui courent ; au besoin nous en inventons, et nous jetons pêle-mêle ces ordures à la tête de nos adversaires.
Or, je crois que s'il est une vertu que les socialistes puissent revendiquer, c'est la discrétion. Non pas, entendez-moi bien, cette discrétion que connaissent tant de nos ennemis et qui se traduit chez eux par les efforts surhumains déployés pour cacher la complicité de X... dans telle affaire malpropre ou la culpabilité de Z... ministre prévaricateur.
Non, cette discrétion-là, nous ne l'avons point. Jamais on ne nous verra prendre pour règle de conduite la nécessité de préserver, avant tout, une bande d'aigrefins des justes rigueurs de la loi.
J'entends par la discrétion la répugnance que nous inspire l'obligation, parfois impérieuse, à laquelle nous sommes réduits de faire intervenir les questions de personnes dans les questions de principes, pour montrer que, derrière les injures, les invectives de toute sorte dont on nous accable, quand nous présentons tel ou tel projet que nos adversaires dénaturent, se cachent des motifs inavouables. Force nous est bien, alors, de lever un coin de voile et de laisser apparaître les mobiles hypocrites qui sont au fond des indignations que notre politique déchaîne.
Sans doute, à deux ou trois reprises, nous avons dû prendre l'initiative des débats, qui se sont terminés par des constatations scandaleuses. Mais à qui la faute si ces débats, que nous n'étions pas libres d'étouffer, parce que c'eût été trahir à la fois la confiance de nos électeurs et les inspirations de notre conscience, ont provoqué une série de découvertes toutes plus tristes les unes que les autres ? A ceux qui, disposant du pouvoir, ayant en main l'autorité nécessaire pour liquider, une fois pour toutes, les hontes arriérées, n'ont pas su ou n'ont pas voulu faire maison nette.
Que sont, je vous le demande, les révélations apportées par nous à la tribune à côté de celles quotidiennement mises à jour par les incidents fortuits qui vont se succédant, se précipitant, avec une rapidité vertigineuse, éclaboussant le pays et le prestige de la France, inondés sous la pluie de fange qui tombe ?
La vérité, c'est que, si on avait écouté nos conseils, si on s'était résolu à mettre fin aux saletés du passé en purgeant le monde de la politique des misérables qui la déshonorent, on n'assisterait pas au spectacle auquel on assiste à l'heure actuelle. Que resterait-il, je vous le demande, des histoires abominables du Panama, que tout le monde s'est employé à étouffer, si, dès le début, la justice eût suivi son cours, si on eût recherché, avec la rigueur impartiale que cette escroquerie colossale méritait, les auteurs de cette tromperie universelle.
On eût peur des Lesseps, des secrets de leur comptabilité, et ce n'est que sous le flot montant des réclamations de plus en plus instantes de l'opinion que le ministère public fut mis en mouvement, on sait avec quels contre temps fâcheux et dans quelles conditions judiciaires risibles.
Une fois la main forcée, c'est-à-dire trop tard, on dut agir. Mais la répression commencée ne tarda pas à hésiter et à reculer, épuisée, devant les ramifications de l'affaire présentait. Alors on dut s'arrêter.

INQUIÉTUDES DE L'ANGLETERRE

Londres, 25 décembre.
On est fort inquiet au Foreign-Office, au sujet des progrès que la Russie fait en Chine et la presse commence à s'en occuper aussi.
Le Morning Post, commentant la nouvelle que la Russie a obtenu le port de Kiaou-Chaou comme station d'hiver, dit : « Si nous devons continuer à marcher au pas avec la Russie en Extrême-Orient, il nous faut obtenir quelque poste plus au nord que notre port de Hong-Kong. Il paraît que la Russie occupe actuellement la position que l'Angleterre occupait avant la guerre.
Nous ne pouvons pas permettre à un rival aussi dangereux de nous supplanter dans les faveurs de la Chine. » Le journal ne dit pas comment l'Angleterre pourra empêcher la Russie de gagner « les faveurs de la Chine. »

INCENDIE D'UNE USINE

Crestes, 25 décembre.
Un immense incendie a éclaté hier soir, à sept heures et demie, à la fonderie Schaberdant. Les immenses ateliers ont été la proie du feu.
L'incendie, activé par l'explosion d'un réservoir à pétrole, menaçait les maisons voisines. Les pompiers ont fait la part du feu.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Marseille, 25 décembre.
Un terrible accident vient de se produire à la gare Saint-Charles : un garde d'artillerie, nommé Guyon, qui venait d'être nommé en Algérie, sortait du parc d'artillerie et traversait les voies de la gare pour aller reconnaître ses bagages sous un hangar ; il était accompagné d'un employé du parc. A ce moment une machine arriva sur eux et, avant qu'ils l'eussent entendue, les deux malheureux étaient renversés et broyés par les roues de la locomotive ; on a plus retrouvé que les restes informes de l'employé ; le garde Guyon avait les deux jambes coupées et la tête littéralement scindée.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Paris, 25 décembre.
Les services de l'hygiène publique sont émus des nombreuses plaintes formulées contre la non-authenticité d'eaux minérales importées de l'étranger en France sous des titres divers, et dont la consommation peut compromettre la santé publique.
Suite de la question, la direction générale des douanes a décidé qu'on exigera, à l'avenir, la déposition consulaire des certificats d'origine des eaux minérales importées.
(Voir en Dernière Heure.)

BULLETIN DU JOUR

UN EMPLEUR

Ouf !... Le débat sur le scandale des Phosphates est terminé !
La conclusion ?
Oh, elle est bien ardue. Vous l'avez vue à l'heure. Le gouvernement a accepté de « se laisser inviter » à étudier la question et à proposer, ensuite, des mesures pour protéger les intérêts de l'agriculture dans l'exploitation des phosphates d'Algérie.
Voilà de quelle sorte la Chambre a accueilli après le débat, d'un côté, Viviani, dans la Petite République, qualifié avec raison, de doulaoureux.
C'était pas la peine assurément de saliver si longuement...
Nous devons ajouter que l'adjonction de l'amendement Samary à l'ordre du jour Marcel Habert, permet d'espérer que l'Algérie sera moins cyniquement exploitée dans l'avenir.
Ce sont là, du moins, les vœux de la Chambre et les promesses de M. Bourgeois. Nous n'accordons pas grande valeur aux unes et aux autres, mais nous n'hésitons pas à reconnaître, cependant, que les tripoteurs, Lascombes, l'inénarrable préfet de Constantine, et Thomson le non moins inénarrable député... des phosphates, ont été marqués à l'avance, d'une fameuse fêtrerie publique.
Mais, à notre époque, que nous aurions pu nous attendre à ce que nous aurions mieux aimé une autre solution à ce débat ; celle que nous avons réclamée dès le premier jour de l'interpellation ; celle que Viviani a demandé au nom du Parti Socialiste et que Jaurès et Millerand ont défendue : la nationalisation des gisements des phosphates algériens.
M. Bourgeois a repoussé cette manière d'en finir à jamais avec les spéculateurs qui ont mis l'Algérie en coupe réglée.
Tant pis pour lui, car il a ainsi prouvé combien il était l'esclave des préjugés de sa classe ; tant pis pour le pays car l'héroïque scandale algérien se rouvrira bientôt, le vote de la Chambre ne l'ayant momentanément interrompu.
Heureusement que nos amis du groupe socialiste veulent.
Ils reprendront leur proposition quand viendra la discussion du projet spécial que M. Bourgeois s'est engagé à présenter sur l'exploitation des phosphates.
Espérons qu'alors le Gouvernement et les députés, éclairés sur le peu de valeur de l'emploi qu'ils ont appliqué mardi à cette pauvre Algérie, n'hésiteront pas à souscrire à la solution collectiviste.
G. SIAUVE-EVAUSY.

LES SCANDALES

L'attitude du Parti Socialiste

lut sauver un tel ; on demanda que la réputation de tel autre fût préservée ; qu'on ne touchât pas à l'honorabilité de celui-ci, qu'on ne déshonorât pas celui-là. Bref, on fit un simulacre d'enquête et quand l'attention, fatiguée, se détournait de ces ignominies, on crut que ce n'était fait désormais, que le secret ne sortirait pas des tombes mystérieuses des non-lieu.
Mais l'impunité du Panama encouragea les pêcheurs, loin de les inciter à une contrition efficace, et les mêmes mains qui avaient empêché au Panama empêchèrent au Sud de la France. Là encore, les complaisances imprudentes couvrirent les coupables, toujours les mêmes. Pouvions-nous reculer devant la nécessité de demander à la Chambre qu'elle rompit tout lien de solidarité avec les pots-de-viniers incorrigibles ?
Et après l'affaire du Sud de la France, le Panama ressuscite, mille fois plus scandaleux, plus écorçant sous sa forme actuelle que sous sa forme première. Je ne cache rien de plus triste et de plus humiliant que les incidents de Dupas. Oh ! quelle attitude défective, écorcée, que celle de M. Ribot, le jour où M. de Ramel questionnait M. Bourgeois. Des gouttes de sueur et d'humiliation perlaient à ses tempes au point de nous inspirer de la pitié, à nous qu'il a fait traquer, persécuter par des policiers d'une catégorie inférieure à celle de Dupas ; nous, dont le parole était estimée au-dessous de celle de ces policiers glorifiés par M. Ribot, président du Conseil !
Nous connaissions tous l'affaire Dupas. Nous avons reculé devant une accusation reposant sur les dires d'un de ces agents à tout faire, et cependant les événements nous prouvent que si nous avions voulu...
Ah ! les opportunistes sont des ingrats. Ils devraient nous savoir gré de notre discrétion.
GUSTAVE ROUANET.
député de la Seine.

UN JUGEMENT DE CLASSE

(De notre correspondant spécial)
Cologne, 25 décembre.
Le tribunal correctionnel de Cologne a consacré une dizaine d'audiences aux débats du procès en diffamation intenté par l'administration provinciale de la province rhénane et par le directeur de la maison de correction de Brauweiler-lez-Cologne au rédacteur responsable du journal socialiste « Rheinische Zeitung ».
Le directeur et le médecin avaient appliqué à la veuve Wodtke la muselière-bailloin, qui depuis des années était l'un des moyens de coercition et de punition en vigueur dans cet établissement. Le bailloin avait été prescrit pour la veuve Wodtke après une scène de rébellion qu'elle avait provoquée contre les employés de la maison.
Après 50 minutes, le bailloin fut retiré, mais une demi-heure plus tard la femme succomba. Les médecins ont déclaré au tribunal que la victime, dont les mains étaient ligotées, en voulant se débarrasser du bailloin avait probablement poussé contre les barreaux la partie extérieure de l'insigne et causé ainsi sa mort en coupant la respiration.
Le tribunal acquitta les deux accusés en déclarant que des circonstances extraordinaires se sont jointes au système de punition, qui lui-même ne saurait amener la mort.
Comme bien l'on pense, ce jugement fut diversement commenté dans la presse et dans le public.
Le 6 mars, le journal socialiste Rheinische Zeitung publia, sous forme de lettre à un député, un article qui contenait les accusations les plus graves contre le directeur Schellmann.
Le Rheinische Zeitung accusait le directeur Schellmann d'être le tyran de ses 400 employés et le bourreau des 1,000 pensionnaires de la maison de correction de Brauweiler. Citons le passage essentiel de cette lettre d'accusation :
« Les malheureux prisonniers sont forcés au travail par les moyens les plus cruels. Des vieillards de 67 à 70 ans, n'ont pas travaillé pas, se voient refuser toute nourriture. On les frappe, on leur passe la camisole de force ou les menottes. Un grand nombre de ces malheureux ont succombé à ce traitement barbare.
« Quoiqu'il en soit, la plupart des victimes aient considéré la mort comme une délivrance, la responsabilité d'avoir causé la mort

CHRONIQUE

CYVOCT

Il a été publié, dans les journaux, sur le cas de Cyvoct nombre d'articles concluant à la libération du condamné, par l'application de la loi d'amnistie, ou par la grâce. Deux écrivains qui représentent l'opinion républicaine ont fourni le même examen et réclamé la même mesure : Ranc, dans la Paris, Clémenceau dans le Soir. C'est dire et démontrer qu'il ne s'agit pas d'une manifestation particulière de tel ou tel groupe voulant affirmer sa mise en bataille et afficher sa revendication. Même, on admettrait fort bien que des publicistes de tous les partis, des modérés du centre-gauche, des conservateurs de la Droite monarchiste, se soient rencontrés ici avec les partisans de la liberté d'écrire. D'ailleurs, M. Paul de Cassagnac n'a-t-il pas donné un avis en ce sens ?
La condamnation de Cyvoct devrait, en effet, intéresser tout le monde, dans un pays de discussions et de révolutions tel que le nôtre. On sait qu'il a été poursuivi et condamné pour un article où l'on a vu une provocation à l'attentat anarchiste du café Bellecour, à Lyon, en 1883. On sait aussi que, sur la question de participation directe au meurtre, Cyvoct fut reconnu non coupable par le jury, et que onze jurés sur douze, après leur verdict qui impliquait la condamnation à mort, signèrent immédiatement un recours en grâce. Singulier jury, qui admettait la provocation (tout en ne l'admettant pas, et qui condamnait à mort à la condition que la sentence ne fût pas exécutée !
Bref, Cyvoct, qui avait vingt ans, fut gracié par Grévy, alors président de la République, et envoyé au bagne où il est toujours.
Ces premiers renseignements se trouvent complétés aujourd'hui par un autre renseignement qui a bien son importance, et qui est fourni par Camille Pelletan. Celui-ci, rapporteur de la loi d'amnistie votée en 1889, a pris connaissance du dossier de Cyvoct, que la commission voulait comprendre dans l'amnistie : « Il y trouva, — dit Ranc, — le rapport du procureur général de Lyon sur le demande en commutation de peine de Cyvoct. Ce magistrat concluait en faveur d'un adoucissement de peine et l'un des motifs qu'il donnait était que la réimpression de la condamnation était due à la façon dont l'accusé avait été défendu. En d'autres termes, de l'avis même du procureur général, du chef du parquet de Lyon, sans la plaidoirie violente, agressive de son avocat, Cyvoct aurait probablement été acquitté. »
Pourquoi donc les mesures d'amnistie et les décrets de grâce ne l'ont-ils pas encore libéré ? Ce n'est pas, évidemment, que l'on ne considère le crime de paroles commis en 1883, comme insuffisamment expié. Douze ans de bagne pour un article, si violent, si abominable qu'il soit, écrit dans l'effervescence et l'inconscience de la vingtième année ! Qui n'est prêt à trouver la pénalité aussi affreuse et barbare que le délit puni ? Il ne peut venir à personne l'idée de demander la proclamation de l'irresponsabilité et de l'impunité pour l'écrivain. Comme tout autre citoyen, il est atteint par les lois qui punissent le crime de droit commun, le tort fait à autrui. Mais il ne doit être atteint que par ces lois-là, et aucune raison ne saurait être admise qui ferait créer à son détriment une loi spéciale punissant le crime d'opinion.
Or, en toute impartialité, Cyvoct subissant sa peine depuis douze années pour un écrit violent, mais pour un fait vague, sur lequel a hésité le jury, Cyvoct porte évidemment la peine de ses opinions anarchistes de 1883, et s'il l'a portée aussi longtemps, et s'il la porte encore, c'est qu'il y a eu, depuis le jour de son entrée au bagne, des attentats anarchistes pour lesquels il ne peut être incriminé, mais qui l'ont fait injustement considérer comme un prisonnier d'Etat. S'il en était ainsi, ce serait simplement l'ancien et farouche coutume, la prise de possession des otages, qui se perpétuerait à travers notre civilisation, et je ne crois pas qu'aucun homme de ce temps veuille accepter un tel état rétrograde lorsqu'il est mis en demeure de se prononcer.
Présentée de cette manière, l'affaire Cyvoct est un cas d'humanité à résoudre, et il importe pour ce temps-ci qu'il soit résolu en toute générosité, en toute justice. Nos actes présents seront toujours assez marqués par la nécessité de la vie de chaque jour, pour que nous essayions sans cesse, selon nous, et par nos forces, de les agrandir par la prévoyance. Les hommes vivraient mieux s'ils se préoccupaient du témoignage que leurs actions porteraient pour eux ou contre eux dans l'avenir. « Après moi le déluge ! » est le mot d'un simple scélérat. Mais mieux vaut encore le prononcer à

A QUOI SERT L'ARMÉE ?

Se souvenir de la vertu insoupçonnable de la femme de César, nos bons patriotes s'indignent quand nous dévoilons certains turpitudes militaires.
Nous ne pouvons cependant pas, pour complaire à ces messieurs, nous mettre un bailloin sur la bouche et passer sous silence des vérités quelque désagréables qu'elles puissent être pour les hommes de « l'ordre ».
Si l'on veut que la critique ne s'exerce pas qu'on ne lui prête pas le flanc.
Ce n'est pas la première fois que nous avons constaté que les armées modernes ne sont pas au service de la nation pour la protéger, la défendre contre les attaques possibles de l'étranger. Avec le régime capitaliste dont les transformations se traduisent par la mise à la disposition de quelques-uns des instruments et de la matière du travail, les armées sont devenues les propriétés des classes dirigeantes possédantes.
Et l'armée qui, dans la plus grande partie de son contingent, est composée de travailleurs, semble devenue la bonne à tout faire de la classe capitaliste et dirigeante incapable, depuis la disparition de la garde nationale, de se défendre elle-même.
Le doute n'est plus possible aujourd'hui. C'est bien vers l'atelier qu'est dirigée l'armée et non vers la frontière. Cette constatation n'est pas faite par les socialistes, comme on pourrait le croire, mais par nos adversaires mêmes. Lisez les lignes suivantes extraites du Courrier de Belgique et publiées par le Journal des Débats.
« Sous le régime actuel, l'armée est recrutée parmi ceux qui ne possèdent rien ou presque rien, et comme elle est destinée surtout à maintenir l'ordre dans le cas où elle garde la frontière, comme elle le fit pendant la guerre franco-allemande, il peut se produire et ce s'est produit, en 1886, lors des émeutes de Charleroi, que des soldats issus de familles pauvres soient appelés à défendre la propriété des riches ».

LA NEIGE

La neige vient de faire son apparition dans le Nord. Elle est tombée, dans la nuit, forte et serrée, et une couche de plusieurs centimètres couvre la ville et la campagne...
Vid' qu'ell' revient celt' gare' de neige
En s'mant partout ses flocons blancs ;
Eit' se r'commencer son ménage
Eit' souffrir les yeux tremblants.
Aux pauvres diables qu'elle atterre
Sournoisement eit' fait part' de s'ours.
Eit' drap' sur les flancs de la terre
De son lard' manteau, les plus lourds.
Dans les champs on n'eût plus personne,
Eit' les a changés en déserts.
Eit' flagell' l'oiseau qui frissonne
Eit' le poursuit au sein des airs.
Sur le trottoir, elle s'étale,
Ses flocons se multiplient ;
On dirait une horizontale
Qui s' couche en attendant l' client.
Eit' dir' qu'il en est qui proclament
Quand ell' tombe, que c'est bien beau,
Qu' c'est poétique, et qui s'exclament...
Quand elle est trinit' comme un tonbeau.
Tiens ! ils peuv'nt sous leurs vêtements
S' ficher de la neige, de l'hiver [d' l'aine
Eit' d' la bise à la froide haleine
Sans regretter le gazon vert.
C'est-à-dire ne lui font pas gris' mine,
Qu' d'aut' s' aient froid, ça leur est égal.
Ils la comparent à l'hermine
Et se la pay'nt comme un régal.
Ben, moi, pour me venger, j' vous jure
Qu' malgré les gens à pardessus,
J' la souill'rai, cette hermin' si pure,
En m' soulageant d' l'ais' dessus.
Jacques GUEUX.